

Information à tous les personnels de l'OFB

12 novembre 2020

UN SIMULACRE DE COMITÉ TECHNIQUE QUI CONCERNE POURTANT DES SUJETS IMPORTANTS COMME LE RIFSEEP

L'administration diffuse son propre flash et informe les agente.es uniquement des points qu'elle considère comme positifs. Le Sne-FSU va vous informer de la réalité des propositions et avis exprimés.

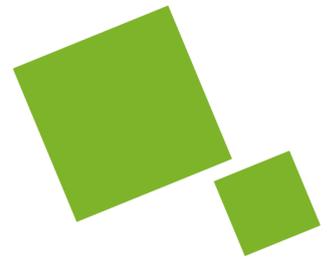


INTERPELLATION DU SNE-FSU

Le Sne-FSU dans sa déclaration liminaire ([à consulter ici](#)) interpelle la direction générale sur certains points.

COVID et forfaitisation des jours « Télétravail COVID »

Le Sne-FSU rappelle à l'administration que le forfait horaire ne peut être imposé sur ces jours de télétravail. En effet, cela ne permet pas la réalisation d'heures supplémentaires en cas de demande d'un supérieur hiérarchique (l'agent ne devant télétravailler que les heures prévues à son option).



De plus, les agents qui exercent leur fonction en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant leur fonction sur leur lieu d'affectation.

Le Sne-FSU signale également des problèmes pour se connecter via les VPN. Le nombre de connexions à ces VPN ne sont pas suffisants pour que l'ensemble des agents en télétravail puissent se connecter correctement et limite ainsi l'accès à l'intranet et aux différents serveurs de l'OFB.

Le Sne-FSU demande à l'administration de préciser quelles sont les personnes vulnérables pouvant bénéficier d'ASA Covid 19 comme le prévoit le décret du 5 mai 2020, celui du 29 août 2020 ayant été annulé par le Conseil d'Etat.

Indemnité de départ volontaire et prime de restructuration :

« La liste des postes concernés par les opérations de restructuration » qui figurent dans l'arrêté ministériel du 13/03/2020, n'a toujours pas fait l'objet d'une décision de l'OFB. Cela devient urgent au regard de certaines situations ubuesques. Cette décision doit être présentée pour avis au Comité technique.

=> on en parle dans la partie RIFSEEP

Compensation des heures de nuits

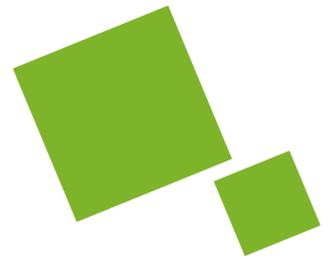
Le Sne-FSU dénonce la note d'information sur la compensation des heures de nuit, diffusée le 22 octobre par la direction générale déléguée aux ressources (DGDR). Celle-ci n'a pas été soumise à l'avis du CT alors qu'elle impacte très clairement le fonctionnement des services, les méthodes et conditions de travail, ainsi que les règles indemnitaires. Les exemples ainsi énoncés dans ce document sont complètement erronés et confondent les compensations d'heures de nuit, légalement autorisées par l'arrêté du 4 février 2002, et les heures supplémentaires. De plus, les exemples cités ne respectent pas l'amplitude journalière maximale de 12 heures, ni le temps maximal de travail journalier de 10 heures. L'administration avait pourtant acté, lors du CT du 12 octobre, notre demande de réunir rapidement un groupe de travail pour discuter de ce genre de problème non pris en compte par le logiciel GEACO. Aucune date ne nous a encore été proposée à ce jour. Et encore une fois, la DGDR met la charrue avant les bœufs.

Premier concours de reclassement des ATE

Le Sne-FSU alerte l'administration sur les retours négatifs du premier concours de reclassement des ATE dans le corps des TE. Contrairement à ce qui a été annoncé à corps et à cris, le passage devant le jury n'a pas concerné uniquement la validation des acquis de l'expérience professionnelle mais a fait l'objet de nombreuses questions sur le management, voire des questions pièges sur des thématiques jamais abordées par les candidats. Cela ne correspond pas aux conditions énoncées dans l'arrêté fixant les conditions de ce concours spécial et le Sne-FSU en fera part au ministère. Des recours paraissent possibles.

Procès-verbal du CT du 19 mai 2020

Un débat irréaliste sur la retranscription des votes, quand l'administration dit « ouvrir le dialogue social » tout en occultant l'analyse finale des votes des avis du CT.



Le Sne-FSU demande à ce que soit stipulé dans le compte-rendu la conclusion des avis émis par les représentant.es du personnel, comme spécifié par les textes et le règlement intérieur (avis favorable ou défavorable à la majorité¹ ou à l'unanimité, ou avis exprimé en cas d'absence de majorité). Et là, stupéfaction, l'administration refuse de qualifier les votes. **Il est vrai que l'avis final des représentant.es du personnel, majoritairement contre les projets de l'administration, apparait trop souvent.**

Le Sne-FSU a donc voté contre l'approbation ce procès-verbal.

PROJETS DE NOTES DE GESTION RIFSEEP² A L'OFB

1. Note de gestion Rifseep des corps de l'environnement

Suite à deux réunions d'échanges (ou pas) sans aucun document support, l'administration nous soumet la version finale des notes de gestion du Rifseep des corps de l'environnement.

Malgré quelques points positifs, le Sne-FSU constate une nouvelle régression dans la mise en œuvre de ce régime indemnitaire déjà très pénalisant pour les agente.es (celui-ci n'étant plus indexé sur le salaire de base).

En ce qui concerne, l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) : tel un magicien, l'administration annonce que les chef.fes de service adjoint.es CSDA, oublié.es des groupes de fonction présentés, seront bien au groupe 1 comme les chef.fes de service (CSD). Joli tour puisque cela avait déjà été acté en GES, à la demande de l'ensemble des représentant.es du personnel.

Cependant, les agente.es exerçant des fonctions de référent.es dans un département (« consacrant une part majoritaire de son activité à une thématique... » et « exerçant une autorité fonctionnelle... »), ne se verront octroyer qu'un complément IFSE de 500 €, au lieu d'être classés en groupe 2 comme les autres référent.es thématiques. L'administration n'est même pas sûre d'avoir l'aval du ministère pour créer ce complément de fonction, alors qu'un complément « mobilité géographique » pour les agente.es exerçant leur service sur la région ou au-delà de leur département, aurait permis de résoudre ce problème.

De même, contrairement à la note de gestion du ministère concernant tous les agente.es des autres corps de fonctionnaires, les TE et ATE n'auront aucun complément de vie chère pour la Corse.

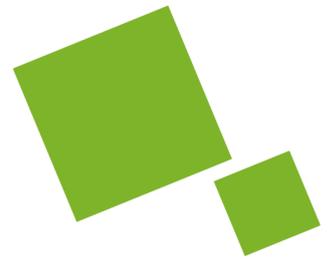
Les organisations syndicales découvrent en séance qu'il n'y aura plus aucun classement dans le groupe 1 pour ceux qui n'y étaient pas en 2019, ou qui ne prendraient pas des fonctions relevant des groupes 1 ou 2 des TE.

Le Sne-FSU dénonce cette position même si le corps sera à terme reclassé dans le corps des TE, des agente.es auraient pu prétendre à des fonctions relevant de ce groupe de fonction. Encore une régression imposée par l'administration aux personnels.

En ce qui concerne le complément indemnitaire annuel (CIA), le Sne-FSU dénonce la mise en œuvre par ce seul biais (CIA révisable et modulable dès l'année prochaine), de la prime de fonction des chef.fes de service et leurs adjoint.es, au lieu d'une indemnité complémentaire d'IFSE qui serait pérenne. Le CIA sera de 2 500 € pour les CSD et de 1 250 € les CSDA.

¹ Un avis est majoritairement favorable ou défavorable dès que la moitié plus une voix des représentant.es du personnel présent ont voté dans ce sens (soit 6 voix lorsque tous les représentant.es sont présents)

² Régime indemnitaire tenant compte des *fonctions*, des *sujétions*, de l'*expertise* et de l'*engagement professionnel*



Le Sne-FSU reconnaît que la fonction de CSD doit être valorisée et surtout reconnue mais s'étonne d'un si grand écart entre les 2 CIA surtout avec l'importance donnée à ce binôme dans la préfiguration et l'organisation des services départementaux.

Autre tour de magie de notre directeur général, alors qu'aucun CIA ne semblait prévu pour les ATE et TE, Il nous annonce avoir réussi à obtenir une enveloppe budgétaire pour 2020 ! On ne nous fera pas croire que cela n'était pas prévu. Après argumentation des représentant.es du personnel, un CIA de 200€ sera attribué à l'ensemble des ATE/TE sans distinction. Les organisations syndicales ont effectivement indiqué que dans un contexte de requalification et d'un concours incongru, aucune différence ne devait avoir lieu.

2. Note de gestion Rifseep de certains corps de fonctionnaires :

La deuxième note de gestion présentée à ce CT concerne uniquement le Rifseep pour les attaché.es de l'administration d'Etat (AAE), les technicien.nes spécialisé.es du développement durable spécialités maritimes (TSDD), les secrétaires administratif.ves du contrôle du développement durable (SACDD), les adjoint.es administratif.ves de l'administration de l'Etat (AAAE) et les adjoint.es techniques de l'administration de l'Etat (ATAE).

Le Sne-FSU dénonce que cette note ne classe les agente.es ayant moins de 12 mois d'ancienneté à l'OFB au groupe 3 (agente dont la manière de servir a donné satisfaction - l'agente.e effectue avec compétence les fonctions qui lui sont dévolues). En effet, un.e agente peut être immédiatement performant sur son poste selon son activité précédente et ses efforts de mise à niveau ne seront pas reconnus pour sa nouvelle activité. L'administration nous explique que les nouveaux-nouvelles venu.es ne peuvent pas accéder à une modulation supérieure au niveau 2 afin que les montants récupérés puissent être réinjectés aux niveaux supérieurs.

Un réexamen de l'IFSE avec une revalorisation de 200 € est prévu au sein du périmètre ministériel et sera effective à l'OFB sous les conditions prévues (à condition de ne pas avoir eu d'évolutions de salaire depuis le 1^{er} janvier 2017)

Le Sne-FSU vote contre ces deux notes de gestion pour toutes les raisons citées. Ces notes seront cependant être mises en œuvre grâce à l'abstention de certaines OS (seuls les votes unanimentement « contre » obligent l'administration à représenter un document modifié).

En conclusion, le Sne-FSU déplore le manque de dialogue social mais continuera le combat pour la défense de tous les personnels.

Heureusement, au niveau ministériel les représentant.es du Sne-FSU sont des partenaires sociaux véritablement reconnus par l'administration.

Nous
contacter

Co-secrétaires de la branche Biodiversité

Véronique CARACO-GIORDANO Pascal WANHEM

06 69 31 37 36

06 20 99 91 84

veronique.caraco@ofb.gouv.fr

wanhem.sne@gmail.com

Permanence

Local syndical - plot i 3^{eme} étage - La Défense - Tél. : 01 40 81 22 28

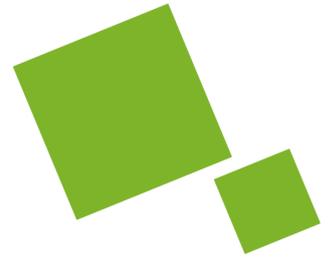
104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS

Adhère au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU



Syndicat
national de
l'environnement



Nous contacter

Co-secrétaires de la branche Biodiversité

Véronique CARACO-GIORDANO
06 69 31 37 36
veronique.caraco@ofb.gouv.fr

Pascal WANHEM
06 20 99 91 84
wanhem.sne@gmail.com

Permanence

Local syndical - plot i 3^{ème} étage - La Défense - Tél. : 01 40 81 22 28

📍 104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS